



La Révolution Française

Révolution et Église : Laïcisation et déchristianisation (1792-1794)

A
T
E
L
I
E
R

4

Professeur

Dossier réalisé
par
Dominique Gamache,
Mireille Grais

Conception graphique
Lisbeth Porcher

La Révolution inaugure une période de laïcisation de la société tandis que les relations entre la population, les autorités et le clergé se dégradent. Quelles sont les étapes de ce processus ?

I - Laïcisation

Laïcisation de l'état civil : les registres de l'état civil

Sous l'Ancien Régime, l'état civil est confié à l'Église. Les baptêmes, mariages et sépultures sont enregistrés par les curés qui doivent tenir en double exemplaire les registres paroissiaux : un exemplaire, «la minute» reste dans la paroisse et l'autre «la Grosse» est envoyé au tribunal du bailliage à la fin de chaque année. Les non catholiques, juifs, plus ou moins tolérés, ou protestants (depuis la révocation de l'Édit de Nantes en 1685) ne disposaient pas de registres équivalents. Louis XVI, sous l'influence de l'opinion éclairée, adopte, en 1787, un édit concernant l'état civil : naissances, mariages et décès peuvent être enregistrés par l'officier de police locale, fonction exercée souvent par le curé du lieu.

La Révolution laïcise l'état civil. Après l'échec de la constitution civile du clergé, l'Assemblée Constituante prévoit que les actes d'état civil de tous les citoyens sans exception seront reçus par les officiers publics et adopte, après beaucoup de discussions, deux lois le 20 septembre 1792 : l'une confie aux municipalités le soin de tenir les registres d'état civil, et l'autre crée le divorce prononcé par l'officier d'état civil.

Trois registres séparés doivent désormais être tenus : l'un pour les naissances, l'autre pour les mariages et divorces et le dernier pour les décès. Les registres, tenus en double exemplaire, sont contrôlés par l'administration puis conservés par la commune et le département. La nouvelle loi se met en place malgré des résistances qui obligent les députés à adopter des mesures

pour maintenir l'état civil laïque : durant l'été 1793, deux lois prévoient la déportation des prêtres, qui s'opposeraient à l'état civil et à la loi sur le divorce que l'Église condamne. En 1801, une loi organique interdit aux prêtres de célébrer le mariage religieux avant le mariage civil. Cette pratique est toujours valable aujourd'hui.

NB : Vous trouverez la loi de 1792 sur l'état civil ainsi que la remise du registre paroissial dans les mains du maire d'Athis-Mons dans le dossier pédagogique : «registres paroissiaux, registres d'état civil en Essonne».

Le calendrier révolutionnaire

Le 20 septembre 1793, Romme, mathématicien et député du Puy-de-Dôme, présente à la Convention les travaux du Comité d'instruction publique sur les «changements à faire au calendrier». La Convention décide le 5 octobre suivant, de supprimer le calendrier grégorien et d'adopter un calendrier «régénéré» pour marquer l'ère nouvelle : l'ère des Français. Un an de débats entre savants et artistes (Fabre d'Eglantine, Monge, Lakanal ...) est nécessaire pour le mettre au point. Il est purgé de toutes références religieuses (fêtes chrétiennes, noms de saints...). Le calendrier révolutionnaire reste en vigueur jusqu'à l'Empire : Napoléon l'abolit le 1^{er} janvier 1806 (11 nivôse An XIV).

L'année commence le 22 septembre, jour de la victoire de Valmy et de la proclamation de la République mais aussi de l'équinoxe, symbole de l'égalité. Le 22 septembre 1792 devient le 1^{er} jour de l'An I de la République. Les mathématiciens, s'inspirant du système décimal, instaurent 12 mois égaux de 30 jours chacun auxquels s'ajoutent cinq jours supplémentai-

res, les sans-culottides. L'année bissextile est appelée «la Franciade» et le jour intercalaire prévu pour rattraper le retard est nommé «Jour de la Révolution».

Chaque mois est divisé en périodes de dix jours : les décades. Les noms des jours sont désignés par des dénominations ordinales, d'origine latine : Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, et Décadi dernier jour et jour chômé de la décade. Les fêtes chômées ne sont plus que 32 contre 56 pour le calendrier «vieux style».

Chaque jour est divisé en dix heures (ce qui entraînera la fabrication d'horloges républicaines à double cadran).

Fabre d'Eglantine, qui a collaboré avec André Thouin, jardinier au Muséum d'histoire naturelle, imagine des noms de mois évocateurs des saisons, du calendrier agricole et de l'économie

rurale.

L'automne comporte les mois de Vendémiaire, Brumaire, Frimaire. En hiver, Nivôse, Pluviôse, Ventôse. Les 3 mois de printemps sont Germinal, Floréal, Prairial, et ceux de l'été s'appellent Messidor, Thermidor, Fructidor.

Chaque décadi est consacré à un instrument agricole et chaque quintidi évoque un animal domestique, les autres jours portent des noms de plantes. Quand aux «sans-culottides», elles portent des noms de vertus républicaines.

Exemples :

22 septembre 1792 devient : Primidi, 1^{er} Vendémiaire - raisin ;

25 décembre 1792 devient Quintidi, 5 Nivôse - Chien.

Une table de concordance (en annexe) permet d'obtenir l'équivalence entre le calendrier révolutionnaire et le calendrier grégorien.

II - Déchristianisation

Le mariage des prêtres et la légitimation des enfants

Jean Michel Delanney, né en 1752 en Normandie, est ordonné prêtre en 1776 et devient deux ans plus tard vicaire puis curé de Mennecy, à 26 ans.

Il témoigne d'une très grande activité dès 1789 et s'engage dans l'action révolutionnaire locale : il devient le premier maire de Mennecy et participe très activement à la Révolution au cours de laquelle on verra de nombreux troubles et affrontements dans le village.

Il prêtre serment avec enthousiasme à la Constitution civile du clergé.

Il est l'un des premiers curés de l'Essonne à se marier avec Marie Marguerite Panel qui était sa gouvernante. Il légitime en même temps leurs trois enfants nés avant la Révolution qui sont datés de prénoms républicains : le jeune garçon se prénomme Péthion en hommage à Jérôme Pétion, l'un des chefs de file des Jaco-

bins élu maire de Paris entre novembre 1791 et septembre 1792 ; les deux petites filles sont prénommées Robespierre et Égalité.

Surnommé par ses partisans «le Marat de Mennecy» en raison de son rôle actif pendant la déchristianisation, il abdique en l'An II : Le 22 octobre 1793, il dépose à Corbeil ses lettres de prêtrise.

En 1794, se sentant menacé par ses adversaires, il quitte Mennecy, pour s'installer à Caen en Normandie où il exerce la profession de marchand potier jusqu'à sa mort en 1830. Il ne demandera jamais de réconciliation avec l'Église.

Renonciation à la prêtrise

La situation extérieure et les difficultés de la jeune République conduisent à partir de 1792 à une dégradation des relations entre les prêtres et l'opinion publique. Dès septembre 1793, les manifestations hostiles à la religion

se développent. La déchristianisation à proprement parlée, commence à partir d'octobre 1793 : elle se manifeste en particulier par la renonciation à leurs vœux ecclésiastiques de très nombreux prêtres qui sont encouragés à se marier, et même par l'arrestation de certains. À partir de l'An II (novembre 1793) la pratique du culte est interrompu en Essonne.

Déchristianisation

La phase active de déchristianisation se déroule jusqu'en décembre 1793 : messes et cérémonies religieuses ne sont plus célébrées. La quasi totalité des églises ferment et certaines sont vendues, comme celle d'Essonne. Parfois l'église est affectée à d'autres fonctions et devient prison, hôpital, grenier à blé comme à Étampes, ou lieu de réunion pour les sociétés populaires. Chaque ville veut prouver sa détermination patriotique, ce qui conduit à une sorte de zèle dans la déchristianisation : c'est le cas de Corbeil ou d'Écharcon où les reliques des saints conservées dans les églises sont brûlées. Les sociétés populaires et les comités de surveillance jouent aussi un rôle moteur dans le mouvement.

Ces comités constitués à partir du printemps 1792 composés de militants très actifs, souvent membres des sociétés populaires, ont aussi des pouvoirs de police pour arrêter les «ennemis de la liberté».

La descente des cloches de l'église est imposée par 2 lois de 1793 : la commune n'en conserve qu'une pour prévenir la communauté ou la convoquer. Les cloches sont fondues pour forger armes et canons.

On descend trois cloches de bronze sur 4 à Lonjumeau ; le toit de plomb de l'église Notre-Dame d'Étampes sert à fabriquer des balles ; le fer et les grilles des édifices sont aussi fondus. À Étampes, sont récupérées 120 tonnes de bronze, 107 tonnes de fer, 37 tonnes de plomb et plus de 4 tonnes de cuivre.

Tous les objets du culte en or et argent sont inventoriés, réquisitionnés et remis au comité des dons patriotiques, 27 municipalités du canton de Corbeil sur 90 adressent l'argenterie des églises à la Convention. Entre octobre et décembre 1793, Couturier, commissaire de la Convention en mission dans la région d'Étampes et de Dourdan donne une très vigoureuse impulsion à cette politique de déchristianisation.

III - Révolution culturelle

Prénoms révolutionnaires et villes débaptisées

La laïcisation de l'état civil a donné aux parents la liberté de choisir des prénoms sans aucun rapport avec la tradition chrétienne. La loi n'apporte aucune contrainte : tout prénom est valable, mais une fois donné, il ne peut être modifié, sous peine d'une lourde amende et de 6 mois de prison ! Assez rares avant septembre 1793, les «prénoms révolutionnaires» se multiplieront après l'instauration du calendrier révolutionnaire. Les parents donneront des prénoms liés à la nature, aux fleurs (Rose, Narcisse ...), aux plantes, aux mois du nouveau calendrier (surtout les mois du printemps et de l'été), aux vertus républicaines (Liberté, Vertu ...) ainsi que

des prénoms liés aux héros de la Révolution (Lepeletier, Barra ...) ou de l'Antiquité (Brutus ...).

Associée à la déchristianisation se dessine la volonté de créer un nouvel environnement culturel, en rupture avec l'Ancien Régime, qui serait débarrassé au nom de la Raison et des Lumières, des valeurs et références issues de la tradition chrétienne.

De nombreuses localités de l'Essonne vont changer de noms. Les noms de saints disparaissent et les nouveaux noms évoquent la Révolution.

Ris-Orangis joue un rôle pionnier dans le mouvement de déchristianisation : les membres de la société populaire qui ont chassé le

curé (qualifié de «saltimbanque») et fermé l'église, se rendent le 9 Brumaire an II à la Convention nationale pour y apporter les objets du culte (qualifiés de «hochets») et pour demander, dans une ambiance enthousiaste, de changer le nom de la commune en celui de «Brutus», dont «l'image et les vertus républicaines nous ont pénétrés de respect». Les députés adoptent ensuite le 16 Brumaire (6 novembre 1793) le décret qui autorise une commune à renoncer au culte catholique.

Les nouvelles festivités

De nouveaux symboles apparaissent dans les fêtes, purgées des symboles du passé. À la place des représentations religieuses, vont être érigés des bustes des héros et des martyrs révolutionnaires : Marat, Le Pelletier et plus tard Barra ... À Ris-Orangis, la société populaire érige le 30 octobre 1793 deux monuments : l'un à Brutus qu'elle a choisi pour remplacer l'ancien patron Saint Blaise, et l'autre «aux mânes de nos frères morts pour la défense de la patrie».

À partir de 1793, la Seine-et-Oise est sillonnée par plusieurs représentants du peuple en mission qui sont chargés d'imposer l'ordre révolutionnaire et de veiller à l'application des mesures politiques, économiques ou religieuses. Plusieurs interviennent en Essonne avec des pouvoirs considérables, dont Delacroix, JP Couturier et Crassous de janvier à août 1794. Ils tentent de canaliser et contrôler la déchristianisation spontanée et tumultueuse de la fin 1793 en encourageant un nouveau culte civique officiel, par des nouvelles fêtes. Le but est de proposer au peuple une nouvelle foi républicaine : la fête de «l'Être suprême » décrétée par la Convention en mai 1794 à l'instigation de Robespierre, condamne l'athéisme et fait naître un culte nouveau qui associe la notion d'un dieu unique avec les valeurs révolutionnaires. «Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme». Ces festivités sont sous contrôle. À Étampes lors de la fête de l'Être suprême, défense est faite aux cabaretiers de vendre du vin et il est aussi

interdit sous peine d'amende de danser dans la ville ailleurs que sous les tilleuls qui sont au bout du jeu de paume.

Le culte de la Raison est célébré à Paris dans la cathédrale Notre-Dame transformée en temple de la Raison le 20 brumaire an II (10 novembre 1793). Ris-Orangis qui a déclaré renoncer au culte catholique le 30 octobre 1793 transforme son église en temple de la Raison. Crosne fait de même. Cependant, ce culte officiel ne semble pas avoir convaincu les populations.

